



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION**

Je soussigné(e) ANNA REGO

agissant en qualité de CONSEILLER

de LCL Le Crédit Lyonnais au capital de 1.847.860.375 euros dont le Siège Social est à LYON, certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1 000,00 euros en VIREMENT de M. FDIDA FABIEN pour être portée au compte spécial intitulé

« Société ~~SA~~ SAS A&C DEVELOPPEMENT en formation (Article 22 du décret du 23 mars 1967)
souscription du capital »

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA , SAS, SCA) et à l'article L 223-7 du code de commerce (SARL, EURL).

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, CRETEIL CEDEX, le 13 avril 2012

(*) rayer les mentions inutiles

Anna REGO
Conseiller
Professionnel